



QUAND LA VICTIME EST UN·E ENFANT OU UN·E ADO

Signes à repérer, réflexes de protection, démarches possibles

Les enfants et les adolescent·es peuvent être victimes de violences dans leur famille, à l'école, dans un cadre sportif, associatif ou institutionnel.

Ils ne parlent pas toujours, mais leur corps, leurs comportements ou leurs émotions peuvent envoyer des signaux.

1. REPÉRER SANS PANIQUER

Un seul signe ne veut pas forcément dire qu'un enfant subit des violences, mais plusieurs changements soudains doivent alerter :

- Isolement, tristesse inhabituelle ou colère soudaine.
- Régression (troubles du sommeil, pipi au lit, cauchemars).
- Difficultés scolaires soudaines, perte de concentration.
- Peur ou évitement d'une personne, d'un lieu ou d'une activité.
- Changement de groupe d'amis ou rupture avec des ami·es de longue date.
- Propos ou jeux à connotation sexuelle inadaptés à l'âge.
- Marques physiques répétées ou non expliquées.
- Peur de décevoir, culpabilité excessive ou discours du type « c'est ma faute ».

➔ **L'enfant n'a pas besoin de tout dire pour être cru. Son comportement est souvent le premier langage du danger.**

2. COMMENT RÉAGIR SI TU AS UN DOUTE

1. Reste calme.

Évite de montrer ta peur ou ta colère. L'enfant doit sentir qu'il peut te faire confiance sans que tu "perdes le contrôle".



2. **Ecoute et rassure.**

Utilise des phrases simples : « *Tu n'es pas obligé-e de tout dire maintenant, mais sache que je peux écouter quand tu veux.* » « *Tu n'as rien fait de mal, ce qui t'arrive ce n'est pas de ta faute.* »

3. **Ne promets pas le secret.**

Explique avec douceur : « *On va en parler à quelqu'un qui peut t'aider, mais on le fera ensemble et à ton rythme.* »

4. **Ne cherche pas à tout faire raconter.**

Il n'est pas nécessaire de recueillir tous les détails. Écoute ce que l'enfant souhaite dire spontanément et laisse les professionnel·les conduire les entretiens adaptés.

5. **Notes ce que tu observes.**

Dates, phrases exactes, comportements inhabituels : ces éléments peuvent aider à protéger l'enfant plus tard.

6. **Appuie-toi sur des professionnels** de l'entourage de l'enfant pour ne pas porter seul un signalement.

3. DÉMARCHES À CONNAÎTRE

> **En cas de danger immédiat :**

Appelle le **17**, le **114** (SMS), le **112**, ou contacte la police / gendarmerie / pompiers.

> **En cas de suspicion sérieuse :**

- Tu peux faire un signalement au **119** (Allô Enfance en Danger) — appel gratuit, 24h/24, 7j/7.
- Ou transmettre une information préoccupante au service social départemental ou à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP).
- Les professionnel·les (enseignant·es, soignant·es, travailleurs sociaux) ont une obligation légale de signaler tout risque de danger.

➔ **Même si tu n'es pas sûr·e, il vaut mieux signaler pour rien que de laisser un danger se poursuivre.**



4. SI C'EST UNE·E ADO

Les adolescent·es ont parfois honte ou peur qu'on ne les croie pas.

Ils peuvent aussi minimiser ("c'est rien", "je gère") ou craindre les conséquences d'un signalement.

🌿 Quelques repères utiles :

- Valorise leur courage : *"C'est important que tu m'en parles."*
- Explique leurs droits avec des mots simples.
- Ne les force pas à porter plainte, mais montre que tu peux les accompagner dans les démarches.
- Oriente vers une association spécialisée ou un Point Justice.



Ressources utiles



- **119** — Enfance en danger
- **3018** — Cyberviolences et violences numériques (anonyme et gratuit)
- **3919** — Violences Femmes Info (si la mère ou l'ado subit des violences familiales)
- **116 006** — France Victimes (écoute et accompagnement)
- **3133** — Personnes vulnérables



Aide aux jeunes victimes : <https://www.jeunes.gouv.fr/lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>



Maisons pour les ados (MDA) : www.anmda.fr



5. A RETENIR

- Tu n'as pas besoin d'être sûr-e pour agir.
- Écouter, croire et transmettre, c'est déjà protéger.
- La parole d'un enfant est toujours un signal à prendre au sérieux.
- Ce n'est pas ton rôle d'enquêter, mais ton rôle de veiller.